

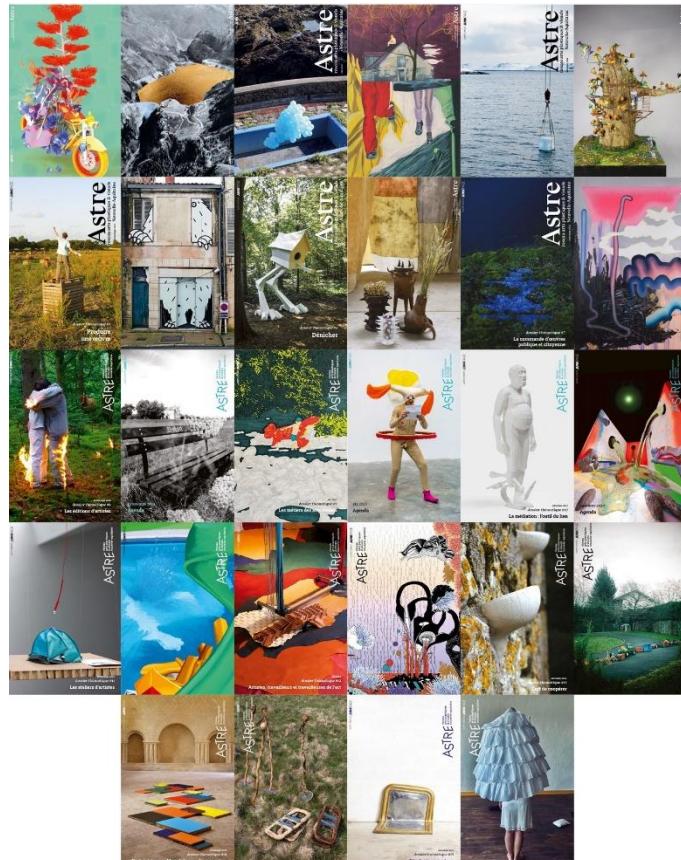
APPEL À CANDIDATURES 2026 COUVERTURE DU SUPPLÉMENT ASTRE x JUNKPAGE

Le contexte

Créé en juin 2018, Astre - Réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine - a pour objectif de contribuer au développement équitable, coopératif et solidaire du secteur des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine et d'assurer la structuration professionnelle de ce secteur.
<http://reseau-astre.org/reseau/presentation/>

Dans le cadre de sa mission de valorisation des activités de ses membres (<http://reseau-astre.org/membres/>), Astre, en partenariat avec Junkpage, publiera, en 2026, deux suppléments au magazine Junkpage. Chaque supplément présente un agenda de la programmation des membres du réseau et des textes rédactionnels sur les enjeux du secteur des arts plastiques et visuels. Junkpage diffuse ses publications à 22 000 exemplaires dans près de 950 points de la région Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre de ce partenariat, voici les publications des années précédentes qui ont vu le jour : <https://reseau-astre.org/vie-du-reseau/groupes-de-travail/>



Objet de l'appel

Astre souhaite faire de la première de couvertures de ses suppléments Junkpage un support de valorisation de la création contemporaine. Cet appel à candidature est ouvert aux artistes néo-aquitains.

La reproduction d'œuvre doit être au format portrait L235 x H360 mm. Si l'image ne respecte pas ces dimensions, l'artiste devra faire un choix de recadrage avant de soumettre sa candidature.

En répondant à cet appel, l'artiste s'engage à autoriser que des éléments de textes soient superposés à l'image. La reproduction de l'œuvre sera mise en page et intégrée à la couverture par les graphistes de Junkpage.

Une présentation de l'artiste et de son œuvre apparaîtra dans les pages intérieures du supplément Junkpage.

Droits d'exploitation

Un contrat de cession de droits sera signé avec chaque artiste pour la reproduction de l'œuvre sélectionnée. Pour cette cession, chacun des deux artistes sélectionné.e.s percevra sur facture la somme de 800 euros TTC.

Calendrier

- 1 - Appel à candidature : Du mercredi 14 au vendredi 23 janvier 2026 à 23h59
- 2 - Comité de sélection : la semaine du 2 au 6 février 2026
- 3 - Réception des fichiers .tiff des artistes sélectionnés : avant le vendredi 27 février 2026

Critères de sélection

- Être un.e artiste résident.e en Nouvelle-Aquitaine
- Être un.e artiste s'inscrivant dans un parcours professionnel (présentation d'un n° SIRET)

Le non-respect de l'un de ces critères ne permettra pas d'étudier votre candidature.

Modalités de réponse

Les artistes néo-aquitains répondant à cet appel sont invités à envoyer les éléments suivants à morgane.boulay@reseau-astre.org :

Sous word ou pdf (une seule page) :

- Votre n° SIRET
- Votre adresse postale
- une présentation courte de votre parcours (700 signes, espaces compris)
- une présentation courte de l'œuvre présentée (700 signes, espaces compris)

Sous format jpeg :

- la reproduction **d'une seule œuvre**, aux dimensions L235 x H360 mm, en bonne qualité. Un envoi au format jpeg vous a demandé dans un premier temps. Un format .tiff couleurs CMJN (pour une impression en quadrichromie) vous sera demandé si vous êtes sélectionné.e.

Merci de bien vouloir transmettre l'image indépendamment des textes (deux fichiers : l'un jpg et l'autre word ou pdf).

Toute candidature qui ne respecte pas ces conditions ne sera pas étudiée.

Astre s'engage à ne pas diffuser ni reproduire les images non retenues.

Contact et informations complémentaires

Morgane Boulay, Déléguée à l'animation territoriale et à la communication
morgane.boulay@reseau-astre.org / 06 58 22 90 06